

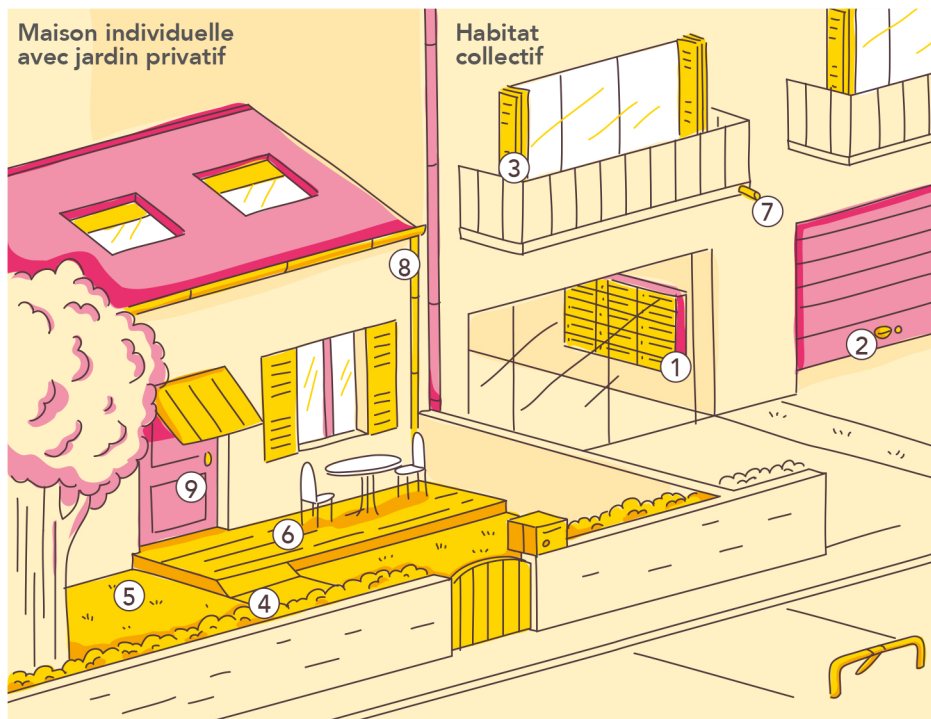
## L'entretien et les réparations

■ à la charge  
du locataire

■ à la charge  
de Oise Habitat

■ à la charge des prestataires  
en contrat d'entretien avec Oise  
Habitat (ou à défaut : du locataire).

## LES ESPACES EXTÉRIEURS



### L'entretien et les réparations à votre charge :

- ① ■ Le remplacement du portillon et de la serrure de la boîte aux lettres en cas de dégradation.  
■ Le remplacement de la batterie des boîtes aux lettres est à la charge de Oise Habitat.
- ② ■ La réparation et le graissage de la serrure, de la poignée et du barillet de la porte du garage.  
■ Le remplacement de la porte est à la charge de Oise Habitat sauf en cas de dégradation ou d'effraction\*.
- ③ ■ L'entretien des volets et le graissage des gonds.  
■ Le remplacement des volets est à la charge de Oise Habitat sauf en cas de dégradation, de mauvaise utilisation ou d'effraction\*.
- ④ ■ La taille et l'abattage des haies.  
■ L'élagage des arbres est à la charge de Oise Habitat.
- ⑤ ■ La tonte de la pelouse.
- ⑥ ■ Le nettoyage de la terrasse.
- ⑦ ■ Le débouchage des évacuations du balcon.
- ⑧ ■ Le débouchage du chéneau et de la gouttière en rez-de-chaussée.  
■ Pour les étages supérieurs, cette tâche est à la charge de Oise Habitat.
- ⑨ ■ Le remplacement de la poignée et du barillet de la porte d'entrée.  
■ Le remplacement de la porte d'entrée est à la charge de Oise Habitat sauf en cas de dégradation ou d'effraction\*.

\* Oise Habitat assure les mesures conservatoires pour la sécurisation du logement.